

ARRÊTÉ du 27 mai 2019

fixant la composition de la commission de sélection du recrutement sans concours dans le corps des adjoints administratifs à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Nouvelle Aquitaine

La ministre du travail,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2005-1228 du 29 septembre 2005 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C ;

Vu le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat ;

Vu le décret n° 2013-571 du 1er juillet 2013 autorisant les ministres chargés des affaires sociales, de la santé, des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative à déléguer certains de leurs pouvoirs pour le recrutement et la gestion d'agents placés sous leur autorité ;

Vu l'arrêté du 17 mai 2019 autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture d'un recrutement sans concours dans le corps des adjoints administratifs à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Nouvelle-Aquitaine ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

La composition de la commission de sélection est fixée comme suit :

- Nicole THOMAS, directrice adjointe, cheffe du service de l'administration des ressources à l'Institut national de la statistique et des études économiques,
- Guillaume SCHNAPPER, directeur du travail au pôle T à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Nouvelle Aquitaine,
- Delphine PAILLET, responsable de l'antenne régionale de Poitiers de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Nouvelle Aquitaine,
- Béatrice CADRIEU, responsable paie et contentieux des ressources humaines à Poitiers à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Nouvelle Aquitaine.

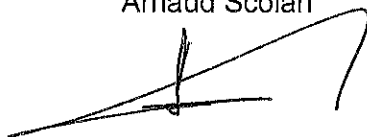
Article 2

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 27 mai 2019,

La ministre du travail,
Pour la ministre et par délégation par empêchement de la sous-directrice
du pilotage des ressources, du dialogue social et du droit des personnels

Le chef du bureau du recrutement
Arnaud Scolan

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of fluid, connected strokes. It starts with a long horizontal line on the left, followed by a vertical stroke, and ends with a large, sweeping curve on the right.